



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2025**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Procurations : 1

Nombre de votes : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 octobre à 20h, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : ROUX Sonia, LE GOFF Yannick, ROUGIER Christian, MAYER Joëlle, CHAPALAIN Christian, MATHIOTTE Patrick, LEONIDAS Christophe, MAGIS-TERLOUW Colette.

Conseillers municipaux absents/excusés : LASSIGNARDIE Céline, SCHEID Éric, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, QUEVAL-QUIGNON Florence.

Procurations : QUEVAL-QUIGNON Florence à CHASSAGNE Éric.

Secrétaire de séance : MAYER Joëlle

Ouverture de la séance à 20h ; le quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 16 septembre 2025.

DEL 2025-10-001 – SUPPRESSION BUDGET TVA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du retour de la Trésorerie par suite d'une demande de suppression du budget TVA de la boulangerie, ce budget étant non utilisé actuellement. Il convient pour ce faire de prendre une délibération du Conseil.

Après discussion des élus, il est finalement proposé de prendre cette délibération mais d'attendre pour son passage en Trésorerie et contrôle de légalité ; ce budget pouvant être réactivé en fonction des projets sur ce bâtiment.

Monsieur le Maire demande donc aux élus de se prononcer en ce sens.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

DEL 2025-10-002 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Monsieur le Maire confirme au Conseil Municipal qu'il convient d'organiser le recensement 2026. Cette mission a finalement été proposée à des agents municipaux ; mission qu'ils ont acceptée. Deux agents de la commune se partageront cette tâche ; un agent titulaire à temps plein et un agent contractuel à temps non complet. Il convient donc de préciser les modalités permettant d'assurer ce recensement dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Après en avoir délibéré, décide :

1. pour l'agent titulaire à temps plein, qu'il bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle. Le versement des IHTS restant en complément en cas de nécessité et après validation,
2. Pour l'agent contractuel à temps non complet, du paiement d'heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Pour les frais de déplacement, les agents pourront bénéficier d'une indemnisation calculée selon le nombre de kilomètres réellement effectués x le tarif des indemnités de déplacement pour utilisation du véhicule personnel. Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Le Conseil, à l'unanimité, cette campagne et ces dispositions.

DEL 2025-10-003 – MINI-GOLF

Monsieur le Maire rappelle les bons chiffres, sur la fin de saison, des activités au mini-golf. Il envisage la mise en place d'une base de loisirs rattachée au mini-golf ; opération qui pourrait être envisagée avec les communes avoisinantes, à destination des enfants des dites communes et fonctionnant sur les mercredis et durant les vacances scolaires. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec les communes potentiellement concernées.

Le responsable du mini-golf a d'ores et déjà organisé une manifestation « multisport tour » le vendredi 31 octobre 2025. Monsieur le Maire propose que la commune participe financièrement à cette journée à hauteur de 10 €/enfant domicilié à Trémolat.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette prise en charge financière par la commune.

DEL 2025-10-004 – TRAVAUX ACCÈS PMR ÉPICERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les réflexions précédentes sur ce dossier. Monsieur Christian ROUGIER, Conseiller Municipal, chargé par Monsieur le Maire de trouver la solution la plus efficiente présente le résultat de ses recherches. Elles consistent en la pose modulable de 2 rampes d'accès aluminium, agrées plein air, pour un montant total de 488 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cet achat.

DEL 2025-10-005 – CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail préalablement effectué sur le cimetière et la gestion des concessions. Cette gestion se doit d'être la plus rigoureuse possible permettant ainsi une meilleure visibilité sur l'avenir de cet espace dédié à nos défunts et à la réalisation de nos actes. Le logiciel métier de la commune a présenté une application de gestion moderne et efficace qui aiderait grandement les services municipaux. Ce dernier a présenté, après expertise de l'existant, un devis avoisinant les 6 000 €. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce projet de gestion optimisée du cimetière.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cet engagement.

DEL 2025-10-006 – PRÉSENTATION RPQS AC ET ANC 2024

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2024, réalisé dans le cadre de la convention d'assistance technique et administrative ATD (Agence Technique Départementale), approuvée par la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Monsieur le Maire détaille les points essentiels du rapport.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS, DÉLÉGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL
--

ACES

Monsieur le Maire présente le retour de la visite de la délégation de l'ACES pour le Label Ville Européenne du Sport 2026. Trémolat et Calès ont remporté ce label. Une remise des récompenses est prévue le jeudi 11 décembre prochain à Bruxelles. Il confirme que ce label va ouvrir, sur les prochaines années, des accès facilités aux plateformes européennes de financements d'actions sportives.

Stations Vertes

Monsieur le Maire a participé au 25^{ème} Congrès des Stations Vertes organisé les 15 et 16 octobre derniers. Il prépare un compte-rendu et le transmettra dès que possible.

Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Christophe LEONIDAS, 4^{ème} adjoint, confirme avoir participé à une rencontre organisée par l'UDM à ce propos. Le travail de mise à jour du PCS se poursuit.

QUESTIONS DIVERSES

Choix du colis aux aînés

Monsieur le Maire confirme qu'il souhaite continuer le partenariat avec la société Danos. C'est donc cette société qui sera sollicitée pour les colis aux aînés.

Animation repas des aînés – 13 décembre 2025

Madame Joëlle MAYER, Conseillère Municipale, confirme que Monsieur Jean BONNEFON, auteur, chanteur compositeur, conteur, journaliste « le ménestrel occitan du Périgord noir » assurera l'animation à l'occasion de cette journée.

Sapin de Noël

Monsieur Patrick MATHIOTTE, 2^{ème} adjoint, informe qu'il préférerait un sapin central (comme les années précédentes) plutôt que 2 plus petits à chaque montée de l'escalier de la mairie. Madame Sonia ROUX précise qu'il convient qu'il soit pourvu d'une jolie guirlande pour une décoration optimale. Monsieur le Maire confirme la solution unique du sapin central.

Pigeons

Monsieur le Maire confirme la prise d'un arrêté de lutte contre les pigeons. Cet arrêté a levé un certain nombre de signalements d'associations de défense de la cause animale. Un rassemblement est organisé par l'une d'entre elles mardi 28 octobre à l'occasion du marché hebdomadaire. Monsieur le Maire sera présent pour expliquer les raisons de cet arrêté. Il confirme cependant le dépôt d'une plainte pour un mail particulièrement calomnieux à son encontre.

Paratonnerre église

Monsieur Christian ROUGIER, Conseiller Municipal, informe l'assemblée que, à la suite de passages et interventions de corps de métiers différents sur l'église, il lui a été signalé que le paratonnerre de l'église paraissait défaillant. Son état actuel présentant plus de risques de dommages, il convient d'intervenir dans les meilleurs délais. Un devis et contrat d'entretien a été sollicité auprès de la société Pro Tech Foudre basée à Saint Michel de Double pour une intervention suivie d'un contrat de maintenance.

Manifestations à venir

- Mardi 11 novembre - commémoration – 11h30,
- Vendredi 12 décembre 17h30 – marrons grillés et vin chaud,
- Samedi 13 décembre – 12h salle le Grenier, repas aux aînés,
- Samedi 10 janvier 2026 – vœux 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Prochain Conseil Municipal le mercredi 26 novembre 2025 à 20h.

Au registre suivent les signatures

AFFICHÉ LE :

Le Maire,
Éric CHASSAGNE

La secrétaire de séance,
Joëlle MAYER